Département
du Haut-Rhin

N° : CE 2025.20

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLÉ
1 Rue Pierre de Coubertin
68150 RIBEAUVILLÉ

****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE PREVENTION, GESTION ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

****

Séance du 12 novembre 2025
Sous la Présidence de M. Claude HUBER

Nb de membres en exercice :
6

Nb de présents :
5

Nb d'absents :
1

Votants :
5
- *dont « pour » :* 5
- *dont « contre » :* 0
- *dont abstention :* 0

OBJET : ADOPTION DU PV DE LA DERNIERE SEANCE

POINT 1.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Il s'agit du PV de la réunion du 10 septembre 2025 transmis aux élus le 6 novembre 2025.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Exploitation, après en avoir délibéré,

1° APPROUVE

- *le procès-verbal du Conseil d'Exploitation du 10 septembre 2025.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 26 novembre 2025

Le Président,

M. Claude HUBER

Le Secrétaire de séance,

M. Hubert PFISTER

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 2 décembre 2025 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20251112-CE2025_20-D

REGIE DE PREVENTION, GESTION ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
1 rue Pierre de Coubertin
68150 RIBEAUVILLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'EXPLOITATION

SEANCE DU MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025 A SAINT-HIPPOLYTE

Présents :

RORSCHWIHR	PFISTER	Hubert
RIBEAUVILLE	OEHLER	Gilles
SAINT-HIPPOLYTE	HUBER	Claude
THANNENKIRCH	SCHAETZEL	Jean-Marie

Absents et excusés :

AUBURE	RAFFALLI	Lionel (procuration à Claude HUBER)
BERGHEIM	MULLER	François

Participait à la réunion :

CCPR	LUX Anne	Responsable du Service Environnement

REÇU EN PREFECTURE
le 02/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20251112-CE2025_20-D

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Désignation du secrétaire de séance

1.2 Adoption du PV de la dernière séance

2. FINANCES

2.1 Décision modificative du budget de l'exercice 2025 – DM n°1

3. DECHETERIES

3.1 Convention pour la mise en place d'une filière de réemploi en déchèteries

3.2 Construction d'un abri de stockage en déchèterie

4. MARCHES PUBLICS

4.1 Renouvellement des marchés publics de collecte et traitement des déchets

5. DIVERS

---

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article 9 des statuts annexés à la délibération n°2023.6.99 du 7 décembre 2023, il y a lieu de désigner le secrétaire de séance du Conseil d'Exploitation.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Exploitation, après en avoir délibéré,

1° APPROUVE

- *la désignation de Hubert PFISTER en qualité de secrétaire de séance.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.2 ADOPTION DU PV DE LA DERNIERE SEANCE

Il s'agit du PV de la réunion du 10 juin 2025 transmis aux élus le 04 septembre 2025.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Exploitation, après en avoir délibéré,

1° APPROUVE

- *le procès-verbal du Conseil d'Exploitation du 10 juin 2025.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

REÇU EN PREFECTURE
le 02/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20251112-CE2025_20-D

2. FINANCES

2.1 DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2025 – DM N°1

- **Admissions en Non-Valeur :**

Les **créances admises en non-valeur** sont des créances pour lesquelles, malgré les nombreuses actions en recouvrement menées par le Service de Gestion Comptable (SGC), les sommes dues à la collectivité n'ont pas pu être recouvrées (exemples : informations manquantes pour poursuivre le redevable, montant minime, inefficacité des actions de poursuite). Le SGC estime qu'il n'est plus en mesure de récupérer ces sommes et que continuer les poursuites sera sans effet.

Pour le budget OM 01023 :

- liste n° 7259440015 - Créances admises en non-valeur 6541 : **2 932.09 €**

- liste n° 7811970115 - Créances admises en non-valeur 6541 : **7 650.01 €**

Soit un total de 10 582.10 €.

- **Créances éteintes :**

Les **créances éteintes** sont des créances devenues irrécouvrables par décision de justice. Cette dernière met fin à l'existence de la créance et le SGC n'a plus le droit d'exercer des actes de poursuites. Sont inclus dans cette catégorie :

- les entreprises en liquidation judiciaire pour lesquelles le SGC a reçu un certificat d'irrécouvrabilité du liquidateur judiciaire, ou en cas de clôture pour insuffisance d'actif de la procédure ;
- les entreprises radiées du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ;
- les dossiers du surendettement avec effacement de dettes.

Pour le budget OM 01023 :

- liste n° 7356820615 - Créances éteintes 6542 **: 6 399.36 €**

- liste n° 7810190215 - Créances éteintes 6542 **: 631.59 €**

Soit un total de 7 030.95 €.

- **Proposition de décision modificative - article 6541 :**

Il avait été inscrit 10 000 € au budget primitif. Or, les admissions en non-valeur et les créances éteintes totalisent un montant de 17 613.05 €. Il est donc proposé d'augmenter les crédits du chapitre 65 de 15 000 € : voir tableau ci-après.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20251112-CE2025_20-D

REGIE DE PREVENTION, GESTION ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	PV du Conseil d'Exploitation du 10 Septembre 2025	2025-21

BUDGET OM - DECISION MODIFICATIVE N°1 Conseil du 25.09.2025

Ce document retrace les modifications apportées au budget primitif 2025

Section de FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
611/ENV	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	- 15 000	
TOTAL CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		**- 15 000**	
6541/ENV	Créances admises en non-valeur	5 000	
6542/ENV	Créances éteintes	10 000	
TOTAL CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		**15 000**	
		-	
TOTAL Section de FONCTIONNEMENT		**-**	**-**

Section d' INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
		-	
		-	
		-	
		-	
TOTAL Section d'INVESTISSEMENT		**-**	**-**

TOTAL GENERAL DE LA DM	**-**	**-**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : transfert de 15 000 € du chapitre 11 - charges à caractère général, vers le chapitre 65 - autres charges de gestion courante, correspondant aux prévisions supplémentaires d'admissions de non-valeur de 5 000 € et de créances éteintes de 10 000 € sur demande du SGC KAYSERSBERG.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Exploitation, après en avoir délibéré,

1° APPROUVE

- *la décision modificative n°1*

2° PRECISE

- *que ce point sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé le 25 septembre 2025.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

REÇU EN PREFECTURE
le 02/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20251112-CE2025_20-D

3. DECHETERIES

3.1 CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FILIERE DE REEMPLOI EN DECHETERIES

L'assemblée délibérante a approuvé, en date du 26 juin 2025 et conformément à la loi AGEC du 10 février 2020, la mise en place d'une filière de réemploi dans les deux déchèteries intercommunales.

Pour la collecte et la valorisation des flux collectés, deux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire sont pressentis : EMMAÜS à Scherwiller et ESPOIR à Colmar.

Un tableau synthétisant les échanges avec chacune des structures est présenté aux membres du Conseil d'Exploitation.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Exploitation, après en avoir délibéré,

1° DESIGNE

- *EMMAÜS Scherwiller comme prestataire retenu pour la collecte des tonnages issus des zones de réemploi en déchèteries ;*

2° AUTORISE

- *le Président à signer la convention de partenariat avec EMMAÜS Scherwiller ;*

3° PRECISE

- *que ce point sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé le 25 septembre 2025.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

3.2 CONSTRUCTION D'UN ABRI DE STOCKAGE EN DECHETERIE

La mise en place de la collecte des déchets alimentaires nécessite désormais le stockage de différents matériels : réserve de sachets kraft (livraison annuelle de palettes de sacs kraft pour le réassort des communes), réserve de bioseaux, mais également des équipements plus volumineux que sont le stock d'abri-bacs, les bacs 240 L et les composteurs.

Actuellement le stockage de ce matériel se fait en déchèterie de Ribeauvillé dans un espace non couvert, ce qui a pour conséquence de détériorer le matériel soumis aux aléas météorologiques.

La construction d'une zone de stockage d'environ 30 à 50 m^2 permettrait :

- d'abriter et de sécuriser le matériel
- de stocker le matériel nécessaire aux actions du service Environnement (pièces de maintenance des bornes de tri, outils de communication, matériel pour tenue de stands grand public...)
- d'envisager une partie hangar, couverte mais non fermée, permettant des activités extérieures couvertes mais également le stockage de bornes de tri.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20251112-CE2025_20-D

Sur proposition du Président, le Conseil d'Exploitation, après en avoir délibéré,

1° APPROUVE

- *la construction d'un abri de stockage en déchèterie de Ribeauvillé ;*

2° PRECISE

- *que l'information sera donnée à l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé le 25 septembre 2025.*

4. MARCHES PUBLICS

4.1 RENOUVELLEMENT DES MARCHES PUBLICS DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Les marchés publics régissant les prestations de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CCPR sont arrivés à échéance au 31/12/2024. La reconduction des lots est possible pour une période de deux fois un an.

Après une première reconduction des marchés jusqu'au 31/12/2025, ceux-ci sont à nouveau reconduits par notification aux prestataires pour une dernière année de prestations jusqu'au 31/12/2026.

Dans l'intervalle, il s'agira de préparer les appels d'offre et de désigner les titulaires des nouveaux marchés déchets dont le démarrage est fixé au 01/01/2027.

Les membres du Conseil d'Exploitation sont informés ce jour que la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sera confiée au bureau d'études AUSTRAL qui a suivi la procédure d'attribution des marchés déchets actuels.

5. DIVERS

La prochaine date de réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie déchets est fixée au mercredi 12 novembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres présents pour leur participation.

La séance est levée à 19h30.

Pour extrait conforme

A Saint-Hippolyte, le 12 novembre 2025

Le Président,

M. Claude HUBER

Le Secrétaire de séance,

M. Hubert PFISTER

REÇU EN PREFECTURE
le 02/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20251112-CE2025_20-D